



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali**  
Agence Principale de Bamako  
Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

## **CAHIER DES CHARGES**

**Appel d'offres pour le remplacement de l'ascenseur des appartements de passage de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako**

- I/ Note aux soumissionnaires
- II/ Cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP)
- III/ Modèles de documents

Mars 2023

## I/ NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES

## **1 – AVIS D'APPEL D'OFFRES**

### **1.1 - Objet de l'appel d'offres**

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner une entreprise pour la fourniture et l'installation d'un ascenseur pour la desserte des appartements de passage de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako.

### **1.2 - Présentation de la BCEAO**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), l'Institut d'émission commun aux pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), est un établissement public international dont le Siège est à Dakar. Outre l'émission des signes monétaires dans les Etats membres de l'Union dont elle a le privilège exclusif, la BCEAO est chargée de :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UMOA ;
- veiller à la stabilité du système bancaire de l'UMOA ;
- promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA ;
- mettre en œuvre la politique de change de l'UMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA.

L'organisation générale de la BCEAO comprend notamment le Siège, une Direction Nationale dans chacun des huit Etats membres de l'UMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Guinée-Bissau, Sénégal, Togo) et une Représentation auprès des institutions européennes à Paris et une Représentation auprès de l'UEMOA à Ouagadougou.

Chaque Direction Nationale comprend une Agence Principale, une ou plusieurs Agences Auxiliaires et parfois des dépôts de signes monétaires.

### **1.3 - Conditions de participation**

Peuvent participer à cet appel d'offres, les entreprises installées au Mali, qui peuvent, par ailleurs, se mettre en groupement conjoint entre elles ou avec toute autre entreprise de l'UEMOA).

Les entreprises installées en dehors du Mali ne pourront être admises à participer à cet appel d'offres que si elles sont en groupement conjoint avec une ou des entreprises maliennes. En cas de groupement, le mandataire devra être installé au Mali.

### **1.4 - Contenu du dossier d'appel d'offres**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- la présente note aux soumissionnaires ;
- le cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP) ;
- les cadres de devis quantitatif et estimatif ;
- le modèle de lettre de soumission ;

- les modèles de cautions.

### **1.5 - Présentation des offres**

Les offres seront rédigées en langue française et comprendront :

- la lettre de soumission datée et signée, conformément au modèle du dossier de consultation ;
- le cadre de devis quantitatif et estimatif daté et signé, conformément au modèle du dossier de consultation ;
- les documents administratifs (la dénomination de l'entreprise, une autorisation d'exercer, une attestation de domiciliation bancaire, une attestation INPS, un quitus fiscal et une attestation de non-faillite) ;
- la liste du personnel qui sera chargé de l'exécution des travaux (indiquer les profils : formations, expériences professionnelles) ;
- les références similaires du soumissionnaire et toutes notes explicatives de l'intervention de l'entreprise.

L'ensemble de l'offre sera relié en un bloc et reproduit en trois (03) exemplaires (1 original + 2 copies) portant la mention suivante :

Appel d'offres pour le remplacement de l'ascenseur des appartements de passage de  
l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako

L'ensemble des documents sera mis sous enveloppe portant les mentions suivantes :

Au centre :

DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LE MALI  
94, Avenue Moussa TRAVELE  
BP 206 BAMAKO - MALI

Dans le coin supérieur gauche :

Appel d'offres pour le remplacement de l'ascenseur des appartements de passage de  
l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako

**NB** : Le non respect de la présentation pourrait entraîner la nullité de l'offre.

### **1.6 – Monnaie de règlement**

Dans le cadre de cet appel d'offres, la monnaie de règlement est le franc CFA.

### **1.7 – Visite de site**

Une visite des lieux sera organisée le 16 mars 2023 à partir de 10 heures à l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako.

---

### **1.8 - Remise des offres**

Les offres devront impérativement être déposées au Secrétariat du Service de l'Administration et du Patrimoine (2<sup>e</sup> étage de l'immeuble, Porte 2.08), au plus tard le 27 mars 2023 à 17 heures.

### **1.9 - Validité des offres**

La durée de validité des offres devra être de douze (12) mois, à compter de la date de remise des plis.

## **2 - EVALUATION DES OFFRES – ATTRIBUTION DE MARCHE**

Dans un délai de dix (10) jours à compter de la date limite de dépôt des offres, une commission procédera à l'ouverture des plis et de l'analyse des offres reçues à l'Agence Principale de Bamako.

La non-conformité d'une soumission par rapport aux prescriptions du cahier des charges entraînera son annulation.

L'analyse des offres se fera suivant les critères définis par la commission des marchés de la BCEAO qui retiendra l'offre la plus avantageuse, au regard notamment des caractéristiques techniques et du montant des offres.

A cet effet, cette Commission n'est pas tenue de choisir l'offre la moins-disante. Lorsqu'elle opte de ne pas donner suite à la consultation, tous les soumissionnaires en seront avisés. La BCEAO ne sera pas non plus tenue de restituer aux soumissionnaires les offres non retenues.

## **III/ CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES (CPTP)**

## **1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prescriptions techniques particulières pour le remplacement de l'ascenseur des appartements de passage de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako en remplacement des installations existantes. Les travaux envisagés seront exécutés conformément aux textes et normes en vigueur relatifs aux appareils de levage.

Il est demandé aux soumissionnaires de présenter les offres suivant la présentation décrite dans la note aux soumissionnaires. Les entreprises intéressées par cet appel d'offres devront, notamment :

- indiquer dans leurs offres la description exacte (la marque et le type) du matériel proposé ;
- joindre à leurs offres la fiche technique du matériel proposé ;
- proposer des prix pour tous les postes du cadre quantitatif et estimatif et éventuellement compléter ledit cadre joint en annexe ;
- indiquer la durée globale des travaux et fournir un chronogramme précis de leur exécution ;
- préciser la durée de la garantie des installations (pièces et main d'oeuvre) qui doit être de douze (12) mois au minimum ;
- indiquer le délai de validité des offres qui doit être au moins égale à 12 mois ;
- proposer un coût annuel de contrat d'entretien de la nouvelle nacelle après la période de garantie.

Chaque soumissionnaire devra proposer dans son offre un lot de pièces de rechange (liste détaillée) constituant un minimum qu'il juge nécessaire pour les interventions de dépannage après la période de garantie.

Une visite des installations existantes sera organisée par le Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité de la Direction Nationale de la BCEAO pour permettre aux soumissionnaires de mieux appréhender les différents aspects des installations à réaliser. Les soumissionnaires pourront, à l'issue de la visite, faire, en option, des propositions complémentaires de matériels ou d'équipements non expressément prévus au cahier des charges.

## **2- DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES**

L'ascenseur existant est à traction directe avec câble en acier. Les caractéristiques techniques se présentent comme suit :

- Marque : SHINDLER
- Charge : 630 Kg / 08 personnes
- Vitesse : 1m/s
- Entraînement : 2 vitesses
- nombre de niveaux : 03
- Course : 6250 mm
- Système de traction : traction directe avec câble en acier
- Manoeuvre : Simplex, collective complète (montée/descente)
- Opérateur de porte : QKS11
- Machinerie : avec machinerie (MR)
- Gaine : largeur : 1875 mm - profondeur : 2200 mm
- Fond de cuvette : 1200 mm
- Portes cabine : à ouverture latérale et passage libre de 900 mm.

## **3- DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES**

Les travaux envisagés concernent :

- la dépose et l'évacuation de la totalité des équipements existants (machinerie de traction, armoire de manœuvre, cabine, contrepoids, guides, câbles de traction, équipements de fond de fosse, câblages etc.) ;
- le remplacement de l'ascenseur déposé par un ascenseur neuf, conformes aux normes cités au point 4 ci-après, de dimensions et caractéristiques minimales équivalentes à celles décrites ci-dessus ;
- le remplacement des équipements de fond de fosse (amortisseurs de cabines et des contre-poids, équipements de sécurité, etc.) ;
- le remplacement des guides (cabines et contrepoids) ;
- le remplacement des portes palières ;
- la fourniture et l'installation d'un dispositif d'appel prioritaire incendie sur l'ascenseur ;
- le report de la position de l'ascenseur et de l'alarme au local du Poste Central Incendie



---

(PCI) situé au rez-de-chaussée de l'immeuble fonctionnel ;

- les essais de fonctionnement et la mise en service ;
- la fourniture de la documentation complète de l'ascenseur en langue française et des plans d'installation des équipements en quatre (4) exemplaires.

**N.B** : la vérification de la conformité du matériel et des travaux sera effectuée par un bureau de contrôle technique, à la charge de la BCEAO.

#### **4- NORMES ET REGLEMENTS**

Les travaux seront livrés conformes aux normes et règlements en vigueur concernant les ascenseurs destinés au transport de personnel, notamment ceux rappelés ci-après :

- Norme NF 81-80 : règles pour l'amélioration de la sécurité des ascenseurs et des ascenseurs de charge existants ;
- Norme EN 81 – 20/50 : règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs et ascenseurs de charge ;
- Norme EN 294 : Sécurité des machines ;
- Norme NF P 82-207 : Ascenseurs - Dispositif d'appel prioritaire pour les sapeurs pompiers ;
- Norme NF P 82-208 : Installation d'ascenseurs - Classes I, II et III ;
- Norme NF P 82-211 : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs électriques dans bâtiments existants ;
- Norme NF P 82-212 : Ascenseurs et monte-charge - Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs électriques - Dispositions applicables dans le cas de transformations importantes ;
- Normes NFC 15-100 : installations électriques basse tension.

#### **5- DESCRIPTION TECHNIQUE DETAILLEE**

##### **5.1 Machinerie**

###### **5.1.1 Machine de levage**

La machine de levage sera remplacée. Elle sera de type embarqué, en gaine ou à installer dans un local technique (Le moteur sera de type sans réducteur, compact, ne nécessitant aucune lubrification c'est-à-dire à roulements étanches. Il sera à variation de fréquence avec un rendement énergétique élevé (aimants permanents incrustés dans la masse) permettant une réduction de consommation électrique.

La conception du système de régulation devra permettre de garantir un déplacement doux et sans à coups. Le système de nivelage mis en œuvre devra garantir une précision d'arrêt de  $\pm 3$  mm.

---

Les câbles de traction traditionnels seront remplacés par des courroies plates ou tout système équivalent afin d'offrir une meilleure adhérence, un plus grand confort de déplacement, une absence de lubrification et une plus grande longévité.

### **5.1.2 Contrôleur de manœuvre**

Le nouveau contrôleur de manœuvre devra être de haute performance intégrant une technologie avancée qui optimise le flux de données entre les différents composants pour plus d'efficacité et de réactivité.

L'interaction de ce système avec la variation de fréquence et la motorisation devra assurer un transport fiable et sûr des utilisateurs grâce à des phases d'accélération et de décélération souples, ainsi qu'une maintenance et une consommation d'énergie réduite.

Le fonctionnement sera de type manœuvre collective complète (montée et descente).

L'appel palier sera constitués d'une boîte à deux (2) boutons (montée et descente) située à côté de la portes palière de la cabine au niveau de chaque palier. L'ascenseur ne doit pas répondre aux appels paliers dès que sa capacité intérieure atteint ou dépasse 85% de la charge utile. Les portes doivent se maintenir ouvertes lorsque cette capacité atteint 100% de la charge utile.

### **5.1.3 Limiteur de vitesse**

Le limiteur de vitesse actuel de marque SCHINDLER devra être remplacé par un autre système robuste avec des vitesses nominales et d'enclenchement convenables par rapport à la vitesse de l'ascenseur. Il sera muni d'un câble et d'un couvercle de protection.

### **5.1.4 Protections électriques**

Le coffret de protection électrique (DTU) sera rénové en vue de l'adapter aux caractéristiques des nouveaux équipements (différents équipements de l'ascenseur, l'éclairage des gaines et des cabines, prises de courant dans les fonds de fosse et sur les toits des cabines, etc.).

## **5.2 Equipements de gaines**

### **5.2.1 Guides et contrepoids**

Les guides des cabines et des contrepoids ainsi que les contrepoids existants seront remplacés dans l'offre de base.

### **5.2.2 Amortisseurs**

Les amortisseurs existants des cabines et des contrepoids ainsi que leurs contacts électriques de sécurité sont à remplacer par des équipements neufs.

## **5.3 Equipements de paliers**

### **5.3.1 Portes palières**

Les portes palières existantes devront être remplacées dans l'offre. Les patins, les galets, les contre-galets d'entraînement, les câbles, les contacts électriques de sécurité, toutes les pièces d'usure des portes palières seront remplacées.

### **5.3.2 Appels paliers et signalisations**

Les boîtiers d'appels paliers sont à remplacer dans l'offre. Les nouveaux équipements doivent être en matériau inoxydable, résistant et de type anti-vandale. Installés à chaque étage, ils seront équipés de voyants s'illuminant à chaque appel pour en indiquer la programmation. Un indicateur de position, une flèche de direction (montée et descente) et un gong sonore à double mélodie sont à prévoir dans la cabine et au niveau de chaque palier desservi. Il sera installé au rez-de-chaussée un « bouton d'appel prioritaire pompiers ». Le soumissionnaire pourra proposer d'autres dispositifs innovants permettant d'optimiser le trafic dans le bâtiment. A cet égard, toute la documentation y relative sera jointe à l'offre.

## **5.4 Cabine**

La nouvelle cabine devra avoir les mêmes dimensions que l'existante. L'habillage intérieur, les panneaux de commande et de signalisation ainsi que l'ensemble des pièces d'usure seront remplacées.

### **5.4.1 Toit de la cabine**

Les soumissionnaires proposeront le remplacement de l'opérateur de porte et du boîtier de raccordement électrique. Le garde-corps fixe et rigide sur le toit de la cabine sera remplacé.

### **5.4.2 Habillage et éclairage cabine**

L'habillage intérieur de la cabine du simplex est à refaire avec des panneaux stratifié haute pression pour les parois et en marbre pour le sol de préférence ou tout autre matériau à préciser. A cet égard, les soumissionnaires devront proposer à la BCEAO le meilleur habillage disponible dans leur gamme. En tout état de cause, le choix définitif des types et coloris de l'habillage de la cabine sera effectué par la Banque. Il sera prévu, à l'intérieur de la cabine, un éclairage normal et de sécurité à base de lampe de type LED.

### **5.4.3 Panneau de commande en cabine**

Le panneau de commande de la cabine sera équipé au minimum :

- de boutons d'envoi cabine lumineux de type ergonomique à effleurement ;
- de boutons de commande (réouverture et fermeture) manuelle des portes ;
- d'un bouton d'alarme ;
- d'une signalisation lumineuse et sonore de surcharge cabine ;
- d'une commande pour la ventilation ou l'extraction d'air à l'intérieur de la cabine (interrupteur à manette ou à clé) ;

- 
- d'une serrure à clé de commande d'envoi prioritaire de la cabine ; – d'un affichage lumineux de position de la cabine ;
  - d'une flèche lumineuse de direction de la cabine ;
  - d'un voyant de surcharge avec buzzer ;
  - d'un interphone reliant la cabine au Poste Central Incendie (PCI), situé au RDC de l'immeuble fonctionnel. L'alimentation électrique du système doit intégrer un dispositif de secours permettant d'assurer le fonctionnement de l'interphone même en cas d'interruption de l'alimentation électrique de l'ascenseur ;

#### **5.4.4 Affichage**

Conformément aux normes, il devra être prévu toutes les plaques, affiches et instructions de manœuvre nécessaires pour la sécurité des personnes. Il s'agit notamment :

##### **En cabine :**

- de l'indication de la charge normale, du nombre de personnes autorisée et du fournisseur ;
- des boutons aux couleurs conventionnelles (jaune pour l'alarme, etc) ;
- du mode d'emploi de l'interphone.

##### **Sur le toit :**

- de l'indication du dispositif d'arrêt « stop » ;
- de la signalisation du commutateur d'enclenchement de la manœuvre d'inspection « normal » et « inspection » ;
- de l'indication du sens de marche près des boutons d'inspection.

**Sur le limiteur de vitesse :** plaque indicatrice avec nom du constructeur, de la vitesse maximum de déclenchement, du type et des références.

**En cuvette :** indication du dispositif d'arrêt « stop ».

**Sur les amortisseurs :** plaque indicatrice avec nom du constructeur, type et références.

**Sur les circuits et équipements électriques :** identification électrique du matériel par rapport au schéma.

**Divers :** instructions de manœuvre et clé de déverrouillage des portes palières.

#### **5.5 Dispositif de sécurité et d'alarme**

Il sera impérativement prévu l'ensemble des dispositifs de sécurité et d'alarme, conforme à la réglementation en vigueur notamment :

- le parachute d'immobilisation de la cabine sur ses guidages en cas de rupture de câble ou de vitesse excessive ;
- le dispositif de contrôle de fermeture des portes avec condamnation de la mise en marche si la porte de cabine ou de gaine est ouverte ;
- le dispositif de contrôle de l'ouverture des portes empêchant l'ouverture des portes avant l'arrêt au palier d'étage sélectionné ;
- le dispositif de contrôle des obstacles à la fermeture des portes ;
- un système de détection sur le bord d'attaque des vantaux des cabines qui créera une zone de détection sur toute la hauteur de la porte et provoquera immédiatement l'arrêt de la porte, si un obstacle est détecté ;
- un système de fermeture à vitesse réduite de la porte, sans fonctionnement du détecteur, si la fermeture de ladite porte est empêchée pendant un temps prédéterminé. La fermeture forcée se fera à vitesse réduite avec une sonorisation ;
- un contrôleur de charge qui interdira le démarrage de l'appareil et maintiendra les portes en position ouverte au palier en cas de surcharge de la cabine ;
- un éclairage de sécurité de la cabine, réalisé par un bloc autonome équipé de batteries et ayant une autonomie de 2 heures ;
- la limitation de vitesse en haut de la gaine pour la sécurité des techniciens de maintenance ;
- un dispositif permettant de ramener la cabine au palier en cas d'arrêt entre deux niveaux ou en cas d'absence de secteur ;
- les équipements de sécurité électrique de fin de course et d'arrêts aux deux extrémités ;
- les systèmes d'alarme et d'interphone permettant à l'utilisateur, en cas d'anomalie ou de dysfonctionnement, de se signaler et de communiquer avec le Poste Central Incendie (PCI) situé au rez-de-chaussée du bâtiment de l'immeuble fonctionnel.
- l'installation en fond de fosse, d'un interrupteur stop "coup de poing" et une prise de courant étanche permettant aux techniciens de maintenance d'intervenir en toute sécurité.

## **5.6 Contrat de maintenance et d'entretien de l'installation**

Il sera proposé un contrat pour la maintenance, l'entretien et l'exploitation de l'installation après la période de garantie. Ce contrat devra prévoir, outre les opérations d'entretien préconisées par le fabricant des appareils, la mise à disposition d'un technicien de permanence.

**6- CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF**

<b>N°</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>QTE</b>	<b>P.U</b>	<b>P.T</b>
1	Fourniture de machine de traction (caractéristiques à déterminer)	1		
2	Fourniture d'une cabine complète de 630 Kg /08 personnes comprenant panneau de commande, porte cabine équipée de détecteurs infrarouge, opérateur de portes, parachute etc. (marque et type à préciser)	1		
3	Fourniture de contrepoids et câbles contrepoids	Ens		
4	Fourniture d'un contrôleur de manœuvre à 03 niveaux pour manœuvre collective montée descente	1		
5	Fourniture de portes palières	3		
6	Fourniture de guides cabines et contrepoids	Ens		
7	Fourniture de galets, patins, contre-galets d'entraînement et contacts de sécurité d'ouverture et de fermeture des portes palières	Ens		
8	Fourniture de câbles de traction	Ens		
9	Fourniture de limiteur de vitesse (câble et mécanisme)	1		
10	Fourniture de câbles souples	Ens		
11	Fourniture de coulisseaux de cabines et contrepoids	Ens		
12	Fourniture d'un système d'éclairage de gaine et de sécurité	1		
13	Fourniture de boutons d'appels paliers, gongs et indicateurs de position et de sens de marche	Ens		
14	Fourniture de divers organes de sécurité (reports indicateurs et alarmes, etc..)	Ens		
15	Fourniture de coffrets électriques de protection des équipements des ascenseurs	Ens		
16	Fourniture d'un dispositif d'appel pompiers	1		
17	Fourniture d'un système de report de la position de l'ascenseur au local du Poste Central Incendie (PCI) situé au rez-de-chaussée du bâtiment	1		
18	Fourniture d'un système d'interphone entre la cabine et le local du Poste Central Incendie (PCI) situé au rez-de-chaussée du bâtiment	1		
19	Fourniture d'un système « non stop ascenseur »	1		

<b>N°</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>QTE</b>	<b>P.U</b>	<b>P.T</b>
20	Fourniture d'équipements en fond de fosse (amortisseurs des cabines et des contre-poids, contacts de sécurité, bouton d'arrêt d'urgence, prises de courant)	Ens		
21	Fourniture de divers accessoires de pose, essais et mise en service (liste, quantité et prix unitaire à préciser)	Ens		
22	Fourniture d'un habillage de cabine et divers équipements y compris l'éclairage (normal et secours) et le miroir	Ens		
23	Reprise des équipements déposés (moins-value)	1		
24	Main d'œuvre pour la dépose des équipements à remplacer, la réalisation des travaux, les essais, les réglages et la mise en service des nouvelles installations			
	<b>Options</b>			
25	Lot de pièces de rechange	Ens		
26	Coût annuel du contrat d'entretien et de maintenance après la période de garantie	1		
<b>TOTAL HTVA FCFA</b>				

**NB** : Ce cadre est donné à titre indicatif. Il peut donc être complété sur la base de l'expérience et de l'expertise de chaque soumissionnaire. Le cas échéant, les modifications, ajouts ou retracts doivent être dûment motivés.



### **III/ MODELES DE DOCUMENTS**



---

## **Entête du soumissionnaire**

### **LETTRE DE SOUMISSION**

#### **APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR DES APPARTEMENTS DE PASSAGE DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A BAMAKO**

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour le remplacement de l'ascenseur des appartements de passage de l'Agence l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :
  - 1- me soumet et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier de consultation, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de ***[Montant total en chiffres et en lettres]***,
  - 2- m'engage à exécuter les travaux dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux,
  - 3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,
  - 4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de dépôt des offres,
  - 5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant crédit au compte n° *[numéro de compte en douze caractères]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

***[Nom et Prénoms]***

**(Modèle)****Entête de la Banque****CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE**

**OBJET :** Lettre de garantie à première demande de l'avance de démarrage du contrat de marché relatif au remplacement de l'ascenseur des appartements de passage de Agence Principale de la BCEAO à Bamako

Nous faisons référence au contrat de travaux signé le.....entre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise.....(adresse)..... pour .....à l'Agence Principale de Bamako.

Il ressort de l'article n°... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, que .....doit garantir l'avance de démarrage dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF .....( montant en lettre et en chiffre)

En conséquence, à la demande de l'Entreprise....., nous soussignés, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse) ..... , vous garantissons irrévocablement par la présente lettre de garantie, l'avance de démarrage du contrat de marché des travaux de .....(libellé du marché) à concurrence du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de ..... F CFA (montant en lettre et en chiffre).

Nous, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse) ..... , nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme, à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le.....et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'Entreprise ne remplirait pas ses obligations dans le cadre de l'exécution dudit contrat de marché de travaux signé le.....et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'Entreprise.....a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali, notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

*Nom(s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer*

Signature(s) et Cachet(s)

(Modèle)

## Entête de la Banque

### CAUTION DE BONNE EXÉCUTION

**Objet** : Lettre de garantie à première demande de la bonne exécution du contrat de marché relatif au remplacement de l'ascenseur des appartements de passage de l'Agence l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako

Nous faisons référence au contrat de marché de travaux signé le .....entre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise ....., (adresse)..... pour (objet du marché).....

Il ressort de l'article .... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, que l'entreprise..... doit garantir la bonne exécution dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de .....F CFA .

En conséquence, à la demande de l'entreprise ....., nous soussignés, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)..... , vous garantissons irrévocablement par la présente, la bonne exécution du contrat de marché des (objet du marché) du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de ..... F CFA.

Nous nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le ..... et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'entreprise..... ne remplirait pas ses obligations de bonne exécution dudit contrat de marché de travaux signé le ..... et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'entreprise ..... a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali, notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

*Nom (s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer*

Signature(s) et Cachet (s)